



PRÉFET DES ARDENNES

Établie au titre de l'article L120-1-11 du code de l'environnement dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement

Objet : Demande d'autorisation de défrichement sur 476 m² de bois présentée par M. SURPLY Claude pour changement de destination de parcelles sur la commune de SAINT-LOUP-EN-CHAMPAGNE

Pièce associée : Projet d'arrêté préfectoral d'autorisation de défrichement

Contexte :

Cette demande est produite à titre de régularisation suite à une opération de défrichement sur les parcelles E 76 et E 73 partie de la commune de SAINT-LOUP-EN-CHAMPAGNE d'une superficie totale de 476 m². Elle n'est pas soumise à l'examen au cas par cas par le Préfet de Région compte tenu du décret n°2013-1030 du 14 novembre 2013 relatif aux études d'impact sur les projets de défrichement.

Objectif :

Le présent projet d'arrêté est présenté afin de régulariser la procédure d'autorisation de défrichement sur 476 m² de bois pour changement de destination de parcelles sur la commune de SAINT-LOUP-EN-CHAMPAGNE sous réserve d'un boisement compensateur sur les parcelles cadastrées section E n° 77 à SAINT-LOUP-EN-CHAMPAGNE et section ZV n° 274 à LE THOUR.

Modalités de consultation :

En application de la loi N°2012-1460 du 27 décembre 2012 et de l'ordonnance N°2013-714 du 05 août 2013, le projet d'arrêté autorisant M. SURPLY Claude à défricher 476 m² de bois pour changement de destination de parcelles sur la commune de SAINT-LOUP-EN-CHAMPAGNE est mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État des Ardennes.

Les observations sur le projet d'arrêté peuvent être communiquées

- par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-chasse@ardennes.gouv.fr
- par courrier à l'adresse suivante :

*Direction Départementale des Territoires des Ardennes
Service Eau, Aménagement du Territoire, Environnement
3 rue des Granges Moulues - BP 852
08 011 CHARLEVILLE MEZIERES Cedex*

La synthèse des observations du public ainsi que les motifs des décisions seront rendus publics sur le site internet des services de l'État des Ardennes pendant une durée de 3 mois, au plus tard à la date de publication de l'arrêté.

Début de la consultation : 01 septembre 2014

Fin de la consultation : 15 septembre 2014